

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

2

Bulletin Officiel

N°6495 Mercredi 08 Décembre 2021 26^{ème} année www.cmf.tn ISSN 0330 - 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « SMART Tunisie » TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 11 **AVIS DES SOCIETES** COMMUNIQUE DE PRESSE SERVICOM 12 EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE AIL 2021-02 13 EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE ATL 2021-1 16 VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 21

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 23/11/2021)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « SMART Tunisie »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « SMART Tunisie ». Dans le cadre du prospectus, la société « SMART Tunisie» a pris les engagements suivants :

- ✓ Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants, et
- ✓ Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions SMART Tunisie acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- ✓ Tenir une communication financière au moins une (1) fois par an ;
- ✓ Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- ✓ Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- ✓ Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing;
- ✓ Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- ✓ Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne ;

Aussi, les actionnaires actuels de la société SMART Tunisie se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société «SMART Tunisie », Mr Abdelwaheb Essafi, Mr Mahmoud Bouden, et Mr Mohamed Taoufik Ben Khemis, détenant actuellement respectivement 44,16%, 32,69% et 20,00% du capital de la société du capital de la société, se sont engagés :

✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

√ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan du Groupe SMART Tunisie.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

Présentation de la société

Dénomination sociale : SMART Tunisie SA.

Siège social: 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : Société anonyme régie par le droit tunisien et en particulier par le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 tel que complété et modifié par les textes subséquents

Date de constitution: 23/01/1997

Durée: 99 ans.

Objet social : La société a principalement pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- ✓ La commercialisation au stade du gros des articles et matériels de traitement de l'information et de la bureautique, des meubles informatiques, des articles et matériels électriques et électroniques, des articles et matériels d'alarme, de vidéosurveillance et d'audiovisuel, des articles et équipements de communications, de télécommunications, de téléphonie mobile, de motocycles et cycles équipés d'un moteur ainsi que tous les produits s'y rattachant ;
- ✓ La commercialisation au stade de gros de logiciels ;
- ✓ Le service après-vente se rattachant à l'objet ci-dessus notamment :
 - Réalisation d'installations et de maintenance de matériel ;
 - Assistance technique, ingénierie informatique et études de projets ;
 - Développement et maintenance de logiciels.
- ✓ Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, de service, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Capital social:

Le capital social est fixé à la somme de **34.194.355** dinars divisé en **6.838.871 actions** de cinq (**5**) Dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «SMART TUNISIE» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 18/11/2021, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « SMART Tunisie » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 7 231 031 actions du nominal cinq (05) dinars chacune, composées de 6 838 871 actions anciennes et 392 160 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30,0% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité pour une durée d'un an.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société SMART Tunisie au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (**diffusion de 30% du capital**), l'introduction des actions de «**SMART Tunisie**» se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de **25,5 dinars** l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du 25/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SMART TUNISIE, tenue le 03/11/2021, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse, et ce, à travers une augmentation de capital qui sera décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire et par une cession d'actions anciennes. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5/11/2021, sur proposition du Conseil d'Administration du 04/11/2021 a approuvé les modalités de l'opération projetée.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/11/2021 a décidé dans sa 2ème résolution d'augmenter le capital social de la société SMART TUNISIE d'un montant de 1 960 800 dinars pour le porter de 34 194 355 dinars à 36 155 155 dinars et ce, par l'émission de 392 160 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 25,500 dinars l'action, soit 5,000 dinars de nominal et 20,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales, la même Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration de la société tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SMART, réunie le 05/11/2021, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression des droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société SMART TUNISIE se fera au moyen :

- d'une Offre à Prix Ferme (OPF) de 1 568 616 actions, représentant 71,43% de l'offre au public et 21,69% du capital de la société après augmentation, au prix de 25,500 dinars l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ 280 110 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 3,87 % du capital après réalisation de cette augmentation ; et
 - ✓ 1 288 506 actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de la société d'actions anciennes, représentant 17,82 % du capital après la réalisation de ladite augmentation.
- d'un Placement Global de 627 480 actions, représentant 28,57% de l'offre au public et 8,68% du capital de la société après augmentation (dont 515 430 actions anciennes et 112 050 actions nouvelles à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 614 dinars, centralisé auprès de TUNISIE VALEURS-Intermédiaire en Bourse-.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de 5 actions nouvelles à souscrire en numéraire et de 23 actions anciennes à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de 78 432 quotités.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la règlementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement. Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

En parallèle à cette offre, les actionnaires de SMART TUNISIE ont décidé de céder une partie de leurs actions au personnel du Groupe SMART. Cette cession portera sur 75 000 actions représentant 1,04% du capital de la société après augmentation, au prix de 12,750 Dinars l'action, soit une décote de 50% par rapport au prix de la présente OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Global.

Les 75 000 actions offertes au personnel du Groupe SMART, seront placées exclusivement par l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs et centralisées auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procédera à la déclaration du résultat de ce placement.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du 13/12/2021 au 22/12/2021 inclus.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du 13/12/2021. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 22/12/2021 inclus.

Date de jouissance

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1**^{er} **janvier 2021**.

Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action de la société SMART TUNISIE, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à **25,500 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société SMART TUNISIE dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de la demande d'acquisition. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions de la société SMART TUNISIE dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société SMART TUNISIE exprimées dans le cadre de de l'Offre à Prix Ferme.

Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse, est seule habilitée à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition de quotités d'actions SMART TUNISIE exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08003000513201174746 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence Centre d'Affaires de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres

L'opération proposée porte sur une diffusion dans le public de 2 196 096 actions, soit 30,37% du capital de la société après la réalisation de l'opération. L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Global,

Comme suit:

	Nombre d'actions offertes	Montant en Dinars	% de l'Offre	% du Capital
Offre à Prix Ferme-OPF-	1 568 616	39 999 708	71,43%	21,69%
Placement Global	627 480	16 000 740	28,57%	8,68%
Total	2 196 096	56 000 448	100,00%	30,37%

Offre à Prix Ferme

Le Placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées de cinq (5) actions nouvelles et de vingt-trois (23) actions anciennes, soit un total de 56 022 quotités offertes, correspondant à 280 110 actions nouvelles et 1 288 506 actions anciennes.

Les 1 568 616 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 71,43% de l'offre au public et 21,69% du capital après augmentation) seront offertes à une seule catégorie, réservée aux :

- ✓ Personnes physiques et/ou morales tunisiennes, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 5 quotités et au maximum 1 291 quotités,
- ✓ et aux institutionnels (tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement General de la Bourse) tunisiens y compris les OPCVM sollicitant au minimum 100 quotités et au maximum 12 912 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à acquérir des quotités d'actions dans le cadre de l'OPF ne peuvent acquérir des quotités d'actions dans le cadre du Placement Global et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

✓ Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

- ✓ Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- ✓ Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro du Registre National des Entreprises,
- ✓ Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- ✓ Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro du Registre National des Entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur :

- ✓ Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse), à 100 quotités correspondant à 500 actions nouvelles et 2300 actions anciennes, ni supérieur à 12 912 quotités correspondant à 64 560 actions nouvelles et 296 976 actions anciennes (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital) ;
- ✓ Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les non institutionnels, à 5 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et 115 actions anciennes, ni supérieur à 1 291 quotités correspondant à 6 455 actions nouvelles et 29 693 actions anciennes (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation de capital)

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraine la nullité de la demande.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- ✓ Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- ✓ Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	de	d'actions	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital social après augmentation	Montant total en DT
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 5 quotités et au maximum 1291 quotités ET Institutionnels tunisiens y compris les OPCVM sollicitant au minimum 100 quotités et au maximum 12912 quotités	56 022	280 110	1 288 506	21,69%	39 999 708
OPF (Total)	56 022	280 110	1 288 506	21,69%	39 999 708

Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre de l'OPF peuvent être affectée au Placement Global.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 22 410 quotités soit 112 050 actions nouvelles et 515 430 actions anciennes représentant 28,57% de l'offre au public et 8,68% du capital de la société après augmentation de capital seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 614 Dinars.

Catégorie	Nombre de Quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital social après augmentation	Montant total en DT
Placement Global	22 410	112 050	515 430	8,68%	16 000 740

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès de Tunisie Valeurs-Intermédiaire en Bourse-.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes : -

- ✓ Quel que soit le porteur des titres ;
- ✓ Après information préalable du CMF, et
- ✓ Et en respectant la règlementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit à Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du Registre

National des Entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne doit pas être inférieur à 351 quotités correspondant à 1 755 actions nouvelles et 8 073 actions anciennes, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 614 Dinars, et qui ne peut être supérieur à 1 291 quotités correspondant à 6 455 actions nouvelles et 29 693 actions anciennes, soit un montant de 921 774 Dinars pour les non institutionnels, et ne peut être supérieur à 12 912 quotités correspondant à 64 560 actions nouvelles et 296 976 actions anciennes, soit un montant de 9 219 168 Dinars, pour les institutionnels.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de la demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraine la nullité de la demande d'acquisition.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement. Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des demandes selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs- Intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par les personnes habilitées de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission de dépouillement.

Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procèdera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet.

Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite positive, soit diffusion de 30% du capital auprès du public, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de quotités attribuées, les demandes d'acquisition retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable, soit diffusion de 30% du capital auprès du public, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à TUNISIE CLEARING les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoir et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de TUNISIE CLEARING.

Tunisie Clearing a attribué en date du 29 novembre 2021 aux actions anciennes de la société SMART TUNISIE le code ISIN TNQPQXRODTH8.

Tunisie Clearing a attribué en date du 29 novembre 2021 aux actions nouvelles de la société SMART TUNISIE le code ISIN TNDKW1R17SN1.

La société SMART TUNISIE s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par TUNISIE CLEARING dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la BIAT.

Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société SMART TUNISIE, a été établi entre Tunisie Valeurs-Intermédiaire en bourse-, et certains actionnaires de référence (Messieurs Abdelwaheb ESSAFI, Mahmoud BOUDEN et Mohamed Toufik BEN KHEMIS) portant sur un montant de 10 000 000 dinars et 196 078 actions. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs.

Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société SMART TUNISIE se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Tunisie Valeurs Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF–, de Placement Global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 21-1062 en date du 30 novembre 2021, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SMART Tunisie , 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis, de Tunisie Valeurs -Intermédiaire en Bourse- chargé de l'opération, sis à Immeuble Integra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn .

2021 - AC - 068

COMMUNIQUÉ DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

2021 - AC - 002

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SERVICOM

Siège Social: 65, Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I - Tunis

Suite à la demande du Conseil du Marché Financier, Servicom Holding et Servicom SA portent à la connaissance des actionnaires et du public qu'ils n'ont pas eu gain de cause dans leur demande en arbitrage international intentée devant un arbitre unique sous l'égide de la London Court of International Arbitration (LCIA), contre GEM Global Yield Fund, LLC SCS filiale de GEM Investments America, LLC Global Emerging Markets NA, Inc. (« GEM ») (affaire n° 194257).

La demande en arbitrage avait été fondée sur le non-respect par GEM de ses obligations contractuelles nées du Share Purchase Facility (SPF) du 29 octobre 2018 envers SERVICOM. (Cf : Communiqué de la société Servicom du 31 octobre 2018)

L'arbitre unique a, en effet, retenu que le fait que les provisions comptables que la société Servicom et ses filiales avaient passées sur leurs états financiers de l'exercice 2018 ; provisions d'ailleurs dues à la défaillance de GEM et comptabilisées après la clôture de l'exercice 2018 ; n'étaient pas conformes aux exigences du Share Purchase Facility relatives à la situation financière de Servicom et ses filiales.

L'arbitre qui avait pourtant rejeté tous les autres arguments de défense avancés par la partie adverse s'est malheureusement fondé sur ce seul point technique pour ne pas donner gain de cause aux sociétés Servicom Holding et Servicom SA dans leur demande en arbitrage international.

Compte tenu de cette sentence, le management de Servicom informe le marché qu'il va maintenir le cap suivi depuis le début de l'année 2019 afin de redresser la situation financière du groupe. Il rappelle à cet effet, que les activités Climatisation et Ascenseurs sont entrain de surperformer et que ces deux activités ont permis le règlement de plusieurs dettes antérieures de Servicom et le paiement de tous les frais d'arbitrage. Une communication financière sera planifiée, prochainement, pour exposer les perspectives du groupe pour les années à venir.

2021 – AS –1245

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTENATIONAL LEASE

Groupe BTK

Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-Identifiant unique: N° 0578857A

> Emission d'un emprunt obligataire Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne « AIL 2021-02 » De 20 000 000 de dinars Prix d'émission : 100 dinars

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société AIL réunie le **10/04/2020** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant au maximum de 60 millions de dinars et ce jusqu'au 31 décembre 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société Arab International Lease, réuni le **29/11/2021** a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant de 20 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Duree	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	9,60% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

L'emprunt obligataire « AIL 2021-02 » est d'un montant de 20 millions de dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/12/2021** auprès de MAC SA et de la SCIF, Intermédiaires en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **10/12/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis soit 200 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/12/2021** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Arab International Lease à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : « AIL 2021-02 ».
- Nature des Titres : Titres de créance.
- Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 Titre premier Sous titre 5 Chapitre 3 des obligations.
- Forme des Titres : Nominative.
- Catégorie des Titres : Ordinaire.
- *Modalité et délais de délivrance des Titres* : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA et la SCIF, Intermédiaires en Bourse mentionnant la quantité y afférente
- **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/12/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/12/2021**.

- Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- Taux d'intérêt: Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 9,60 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis et à une durée unique de 5 ans.
- Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 10/12/2026.

- Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 10/12 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 10/12/2022.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 10/12/2022.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

• Taux de rendement actuariel:

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **9,60% l'an**.

Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt :

✓ Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

✓ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2021-02 » est de 3 ans.

✓ Duration de l'emprunt

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6719 années**.

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

• Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

• Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

• Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2021-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

• Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

2021 – AS –1244

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2021-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **08/04/2021** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **24/08/2021** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » est d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/12/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **13/01/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/01/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/01/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/01/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/12/2021** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2021 des mises en force qui s'élèvent à 250 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 36,4 millions de dinars par des emprunts obligataires, 15,6 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2021-1 »

Nature des titres: Titres de créance.

Forme des titres: Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 13/01/2022 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 13/01/2022, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2021-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe: Taux annuel brut de 9,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

• *Taux fixe*: Taux annuel brut de **9,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 13/01/2027 pour la catégorie A et le 13/01/2029 pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 janvier** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 13/01/2023 pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 13/01/2023 pour la catégorie A et le 13/01/2025 pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 9,60% pour la catégorie A et de 9,80% pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale

Les obligations des Catégories A du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Les obligations des Catégories B du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

• Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

• Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de 2,672 années.

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 4,122 années.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 24/11/2021 une notation provisoire à long terme « BBB+(EXP)(tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2021-1 ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note **«BBB+ (tun)»** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings: www.fitchratings.com

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a amélioré en date du 22 octobre 2021 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : F2 (tun) ;

Ci-après le lien de fitch ratings relatif à cette notation : https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et

non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2021-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2021-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2021-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **06/12/2021** sous le n°**21-1063**, du document de référence « ATL 2021 » enregistré auprès du CMF en date du **06/12/2021** sous le n°**21-005**, et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2021 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2022.

2021 - AS -1242

2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV UBCI BOD 4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE 5 LA GENERALE OBLIG-SICAV CGI 6 FIDELITY SICAV PLUS MAC SA 7 FINA O SICAV FINACOR 8 SICAV AMEN AMEN IN 9 SICAV BH CAPITALISATION BH INVE 10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT BH INVE 11 FCP SALAMETT CAP AFC 12 MCP SAFE FUND MENA CA 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP CGF 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION TSI 15 UGFS BONDS FUND UGFS-NA 16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAP 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE SMART APP 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CAP 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 27 FCP MASULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP VALEURS MIXTES 31 MCP CEA FUND MENA CAP 3 UNIOSIE 31 MCP CEA FUND MENA CAP 3 UNIOSIE 3 UNION FINANCIER 5 TUNISIE 3 MCP CEA FUND MENA CAP 5 TUNISIE 5 UNIOSIE 5 TUNISIE 5 UNIOSIE 5 TUNISIE 5	SICAV OBLIGAT VALEURS ASSET MANAGEMENT VALEURS ASSET MANAGEMENT URSE ANCE P VEST ST FCP OBLIGATAIRES DE O OTTAUX SSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	CAPITALISATION PAIRES DE CAPITALISATION 20/07/92 16/04/07 01/02/99 18/09/17 01/06/01 27/09/18 11/02/08 01/10/92 22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21 APITALISATION - VL HEBDON	DIENNE	198,834 135,663 113,878 121,243 118,816 116,618 114,359 46,744 33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622 166,484	208,113 142,581 118,936 127,975 124,270 123,862 119,444 48,315 34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813	208,136 142,600 118,983 127,994 124,288 123,883 119,460 48,321 34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825 12,163	
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE 5 LA GENERALE OBLIG-SICAV 6 FIDELITY SICAV PLUS 7 FINA O SICAV 8 SICAV AMEN 9 SICAV BH CAPITALISATION 10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 11 FCP SALAMETT CAP 12 MCP SAFE FUND 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION 15 UGFS BONDS FUND 16 FCP BNA CAPITALISATION 17 FCP SALAMETT PLUS 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE 11 SICAV PLUS 21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY 23 SICAV OPPORTUNITY 24 AMEN ALLIANCE SICAV TUNISIE 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 27 FCP WALEURS AL KAOUTHER 30 FCP VALEURS MIXTES 31 MCP CEA FUND MENA CAPITALISE 31 MCP CEA FUND MAC	VALEURS ASSET MANAGEMENT VALEURS ASSET MANAGEMENT URSE INCE P VEST ST FCP OBLIGATAIRES DE O ITAUX SSSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	20/07/92 16/04/07 01/02/99 18/09/17 01/06/01 27/09/18 11/02/08 01/10/92 22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTH 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	135,663 113,878 121,243 118,816 116,618 114,359 46,744 33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	142,581 118,936 127,975 124,270 123,862 119,444 48,315 34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	142,600 118,983 127,994 124,288 123,883 119,460 48,321 34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE 5 LA GENERALE OBLIG-SICAV 6 FIDELITY SICAV PLUS 7 FINA O SICAV 8 SICAV AMEN 9 SICAV BH CAPITALISATION 10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 11 FCP SALAMETT CAP 12 MCP SAFE FUND 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION 15 UGFS BONDS FUND 16 FCP BNA CAPITALISATION 17 FCP SALAMETT PLUS 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE 11 SICAV PLUS 21 SICAV PLUS 22 SICAV POPORTUNITY 23 SICAV OPPORTUNITY 24 AMEN ALLIANCE SICAV TUNISIE 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 27 FCP WALEURS AL KAOUTHER 30 FCP VALEURS MIXTES 31 MCP CEA FUND MENA CAPITALISE 31 MCP CEA FUND MA	VALEURS ASSET MANAGEMENT URSE IP VEST ST FCP OBLIGATAIRES DE O ITAUX SSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	16/04/07 01/02/99 18/09/17 01/06/01 27/09/18 11/02/08 01/10/92 22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	135,663 113,878 121,243 118,816 116,618 114,359 46,744 33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	142,581 118,936 127,975 124,270 123,862 119,444 48,315 34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	142,600 118,983 127,994 124,288 123,883 119,460 48,321 34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE 5 LA GENERALE OBLIG-SICAV 6 FIDELITY SICAV PLUS MAC SA 7 FINA O SICAV 8 SICAV AMEN 9 SICAV BH CAPITALISATION 10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 11 FCP SALAMETT CAP AFC 12 MCP SAFE FUND MENA CA 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP CGF 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION TSI 15 UGFS BONDS FUND UGFS-NA 16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAPITALISATION 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE MART A 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE	URSE ANCE P VEST ST FCP OBLIGATAIRES DE O PITAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	01/02/99 18/09/17 01/06/01 27/09/18 11/02/08 01/10/92 22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	113,878 121,243 118,816 116,618 114,359 46,744 33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	118,936 127,975 124,270 123,862 119,444 48,315 34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	118,983 127,994 124,288 123,883 119,460 48,321 34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE 5 LA GENERALE OBLIG-SICAV 6 FIDELITY SICAV PLUS MAC SA 7 FINA O SICAV 8 SICAV AMEN 9 SICAV BH CAPITALISATION 10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 11 FCP SALAMETT CAP AFC 12 MCP SAFE FUND MENA CAPITALISATION 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP CGF 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION TSI 15 UGFS BONDS FUND UGFS-NA 16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAPITALISATION BNA CAPITALISATION TSI 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE TUNISIE ATTIJARI 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CAPITALISATION BNA CAPITALISATION TUNISIE CAPITALISATION TUNISIE CONTROL OF CAPITALISATION TUNISIE	P VEST ST FCP OBLIGATAIRES DE O SSSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	18/09/17 01/06/01 27/09/18 11/02/08 01/10/92 22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	121,243 118,816 116,618 114,359 46,744 33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	127,975 124,270 123,862 119,444 48,315 34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	127,994 124,288 123,883 119,460 48,321 34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV 6 FIDELITY SICAV PLUS MAC SA 7 FINA O SICAV 8 SICAV AMEN 9 SICAV BH CAPITALISATION 10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT BH INVE 11 FCP SALAMETT CAP AFC 12 MCP SAFE FUND MENA CAPITALISATION 15 UGFS BONDS FUND UGFS-NA 16 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE MAC SAFC 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CAPITALISATION BMCE CAPITALISATION BMCE CAPITALISATION TUNISIE 15 UGFS BONDS FUND TUNISIE 16 FCP MAGHREBIA PRUDENCE TUNISIE 17 SICAV PLUS TUNISIE 18 FCP SALAMETT PLUS TUNISIE 19 FCP WALEURS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CAPITALISATION TUNISIE	VEST ST FCP OBLIGATAIRES DE O APITAL PARTNERS ITAUX SSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	01/06/01 27/09/18 11/02/08 01/10/92 22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTH 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	118,816 116,618 114,359 46,744 33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	124,270 123,862 119,444 48,315 34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	124,288 123,883 119,460 48,321 34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
6 FIDELITY SICAV PLUS 7 FINA O SICAV FINACOR 8 SICAV AMEN 9 SICAV BH CAPITALISATION BH INVESTIGATION BINA CAPITALISATION BINA CAPITALI	VEST ST FCP OBLIGATAIRES DE O APITAL PARTNERS PITAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	27/09/18 11/02/08 01/10/92 22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	116,618 114,359 46,744 33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	123,862 119,444 48,315 34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	123,883 119,460 48,321 34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
7 FINA O SICAV FINACOR 8 SICAV AMEN AMEN IN 9 SICAV BH CAPITALISATION BH INVE 10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT BH INVE 11 FCP SALAMETT CAP AFC 12 MCP SAFE FUND MENA CA 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP CGF 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION TSI 15 UGFS BONDS FUND UGFS-NA 16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAP 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE SMART A 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE ATTIJAR 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CA	VEST ST FCP OBLIGATAIRES DE O APITAL PARTNERS PITAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	11/02/08 01/10/92 22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	114,359 46,744 33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	119,444 48,315 34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	119,460 48,321 34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
8 SICAV AMEN 9 SICAV BH CAPITALISATION 10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT BH INVE 11 FCP SALAMETT CAP AFC 12 MCP SAFE FUND MENA CA 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP CGF 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION TSI 15 UGFS BONDS FUND UGFS-NA 16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAP 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE SMART A 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE ATTIJAR 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE	VEST ST FCP OBLIGATAIRES DE O APITAL PARTNERS PITAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	01/10/92 22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	46,744 33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	48,315 34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	48,321 34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
9 SICAV BH CAPITALISATION 10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT BH INVESTIGATED BH	FCP OBLIGATAIRES DE O APITAL PARTNERS PITAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	22/09/94 06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	33,122 112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	34,743 118,012 18,394 130,002 1,193 124,813	34,749 118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 11 FCP SALAMETT CAP 12 MCP SAFE FUND MENA CAP 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP CGF 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION 15 UGFS BONDS FUND UGFS-NA 16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAP 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE MATTIJARI 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV MEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CAP 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CAP 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 10 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE	FCP OBLIGATAIRES DE C	06/07/09 CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	112,226 17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	118,012 18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	118,027 18,396 130,012 1,193 124,825	
11 FCP SALAMETT CAP 12 MCP SAFE FUND 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION 15 UGFS BONDS FUND 16 FCP BNA CAPITALISATION 17 FCP SALAMETT PLUS 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CAP M	APITAL PARTNERS TTAUX SSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C.	CAPITALISATION - VL QUOTII 02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	17,534 126,004 1,178 118,928 11,622	18,394 130,002 1,193 124,813 12,161	18,396 130,012 1,193 124,825	
12 MCP SAFE FUND MENA CA 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP CGF 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION TSI 15 UGFS BONDS FUND UGFS-NA 16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAP 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE SMART A 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE ATTIJAR 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CAP	APITAL PARTNERS OTTAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C.	02/01/07 30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21	DIENNE	126,004 1,178 118,928 11,622	130,002 1,193 124,813 12,161	130,012 1,193 124,825	
12 MCP SAFE FUND MENA CA 13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP CGF 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION TSI 15 UGFS BONDS FUND UGFS-NA 16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAP 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE SMART A 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE ATTIJAR 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CAP	STAUX SSET MANAGEMENT GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	30/12/14 25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21		126,004 1,178 118,928 11,622	130,002 1,193 124,813 12,161	130,012 1,193 124,825	
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP 14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION 15 UGFS BONDS FUND 16 FCP BNA CAPITALISATION 17 FCP SALAMETT PLUS 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE 21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY 23 SICAV OPPORTUNITY 24 AMEN ALLIANCE SICAV 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE 28 FCP KOUNOUZ 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CAP CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF C	STAUX SSET MANAGEMENT GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	25/02/08 15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21		1,178 118,928 11,622	1,193 124,813 12,161	1,193 124,825	
14 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION 15 UGFS BONDS FUND 16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAP 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE SMART A 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE ATTIJAR 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND	ITAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	15/11/17 10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21		118,928 11,622	124,813 12,161	124,825	
15 UGFS BONDS FUND 16 FCP BNA CAPITALISATION 17 FCP SALAMETT PLUS 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE 21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY 23 SICAV OPPORTUNITY 24 AMEN ALLIANCE SICAV 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE 28 FCP KOUNOUZ 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER 30 FCP VALEURS MIXTES 11 MCP CEA FUND UGFS-NA BNA CAP AFC TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE	ITAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21		11,622	12,161		
15 UGFS BONDS FUND 16 FCP BNA CAPITALISATION 17 FCP SALAMETT PLUS 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE 21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY 23 SICAV OPPORTUNITY 24 AMEN ALLIANCE SICAV 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE 28 FCP KOUNOUZ 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER 30 FCP VALEURS MIXTES 11 MCP CEA FUND UGFS-NA BNA CAP AFC TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE	ITAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	10/07/15 03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21		11,622	12,161		
16 FCP BNA CAPITALISATION BNA CAP 17 FCP SALAMETT PLUS AFC 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE SMART A 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE ATTIJARI 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CA	ITAUX ASSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	03/04/07 02/01/07 18/12/15 23/08/21				12,103	
17 FCP SALAMETT PLUS 18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CA	SSET MANAGEMENT I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	02/01/07 18/12/15 23/08/21	<u> </u>	100,707	175,334	175,360	
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE 20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE 21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY 23 SICAV OPPORTUNITY 24 AMEN ALLIANCE SICAV 35 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 36 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 37 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE 38 FCP KOUNOUZ 39 FCP VALEURS AL KAOUTHER 30 FCP VALEURS MIXTES 31 MCP CEA FUND 31 MCP CEA FUND 36 ATTIJARI	I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	18/12/15 23/08/21	j	11,578	12,065	12,066	
20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE 21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY 23 SICAV OPPORTUNITY 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND	I GESTION FCP OBLIGATAIRES DE C	23/08/21] [94,477	99,708	99,716	
20 FCP MAGHREBIA PRUDENCE UFI 21 SICAV PLUS TUNISIE 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CA	FCP OBLIGATAIRES DE C		1 –	94,477	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND		APITALISATION - VL HEBDON	(ADAME	•	101,769	101,786	
21 SICAV PLUS 22 SICAV PROSPERITY TUNISIE 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND		22/01/06	IADAIKE	1046	4 0 40	1.040	
22 SICAV PROSPERITY 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND	070 / 77 3 57770	23/01/06		1,846	1,940	1,942	
22 SICAV PROSPERITY 23 SICAV OPPORTUNITY TUNISIE 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND		TES DE CAPITALISATION					
23 SICAV OPPORTUNITY 24 AMEN ALLIANCE SICAV AMEN IN 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CA	VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	4 F	63,361	65,729	65,735	
24 AMEN ALLIANCE SICAV 25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND AMEN IN BMCE CA BMCE CA BMCE CA TOURISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE TUNISIE	VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	4 L	132,558	137,865	137,667	
25 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE BMCE CA 26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE BMCE CA 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND	VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	↓	105,737	107,650	107,203	
26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND		17/02/20		105,648	110,847	110,864	
26 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND		ITALISATION - VL QUOTIDIE!	VNE	125 520	120 121	125 505	
27 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE MAXULA 28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CA	APITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	ł	135,529	138,131	137,787	
28 FCP KOUNOUZ TSI 29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CA	APITAL ASSET MANAGEMENT		4 F	519,152	530,360	529,429	
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER TUNISIE 30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CA	BOURSE	15/10/08	} ⊢	135,683	136,394	136,050	
30 FCP VALEURS MIXTES TUNISIE 31 MCP CEA FUND MENA CA		28/07/08	 ⊢	168,397	173,265	172,318	
31 MCP CEA FUND MENA CA	VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	∤ ⊢	95,444	97,494	97,204	
	VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	∤ ⊢	125,190	130,365	130,434	
32IMCP EQUITY FUND IMENA CA	APITAL PARTNERS	30/12/14	}	160,682	172,155 152,316	171,028	
	APITAL PARTNERS VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/12/14 04/06/07	 	143,868 22,000	152,516 22,950	151,773 22,884	
34 STB EVOLUTIF FCP STB FINA		19/01/16	1 -	91,681	90,549	90,445	
34 SIB EVOLUTE FCI		TALISATION - VL HEBDOMAD	AIRE	71,001	70,547	70,443	
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT BMCE CA	APITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2147,555	2236,458	2231,734	
36 FCP OPTIMA BNA CAP		24/10/08	† ⊢	125,405	131,048	129,395	
	BOURSE	04/05/09	† ⊢	211,191	221,943	218,706	
38 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE UFI		23/01/06	† H	2,820	3,013	3,010	
39 FCP MAGHREBIA MODERE UFI		23/01/06	 	2,535	2,700	2,696	
40 UGFS ISLAMIC FUND UGFS-NA		11/12/14	† H	67,913	65,341	65,283	
41 FCP HAYETT MODERATION AMEN IN		24/03/15	∤ ⊢	1,276	1,332	1,333	
42 FCP HAYETT PLENITUDE AMEN IN		24/03/15	∤ ⊢	1,2/0	1,332	1,333	
43 FCP HAYETT VITALITE AMEN IN		24/03/15	∤ ⊢	1,203	1,244	1,234	
44 MAC HORIZON 2022 FCP MAC SA	1101	09/11/15	├	112,701	111,090	1,200	
45 AL AMANAH PRUDENCE FCP ** CGF		25/02/08	† H	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
46 FCP MOUASSASSETT AFC		17/04/17	† ⊢	En nquidadon 1142,671	1206,301	1197,271	
47 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS MAC SA		19/05/17	† ⊢	12,972	13,335	13,106	
	VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	† H	9,852	10,637	10,501	
49 FCP ILBOURSA CEA MAC SA		21/06/21	† ⊢	- ,032	11,804	11,601	
and on	SICAV ACTI				11,007	11,001	
50 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV UBCI BO	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
550.50		10/04/00 APITALISATION - VL HEBDOM	IADAIRE	86,094	87,767	87,570	
51 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS UFI	URSE	15/09/09		1,226	1,314	1,285	

	OI CVM	DE DISTRIBUT					
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier of Date de paiement	lividende Montant	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
SANADETT SICAV	AFC SICA	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	109,334	109
AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	101,321	101
AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,696	107,448	107
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	104,693	104
TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	106,637	100
SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	109,508	109
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR	BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/01/97	21/05/21 18/05/21	5,277 4,821	106,230 103,279	106,102 103,158	100
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,279	103,053	10:
CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	106,724	10
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	108,689	10
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	105,764	10
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	105,002	10
SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	105,022	10
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE	SCIF BH INVEST	16/10/00 10/11/97	25/05/21 31/05/21	4,129 5,449	104,509 104,296	104,275 103,764	10 10
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	104,296	105,764	10
SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	104,305	10
AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	102,478	10
SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	107,280	10
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	102,982	10
		AIRES - VL QUOT	DIENNE				
FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	109,501	10
FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	105,812	10
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15 AIRE - VL HEBDO	31/05/21	4,033	107,316	108,547	10
FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18		7,610	111,811	110,311	11
FCI HELION SEI TIM		SICAV MIXTES	21/03/21	7,010	111,011	110,511	
ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,972	(
SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	97,097	9
SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	18,114	1
SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	287,232	28
STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2222,734	2279,210	227
SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94 01/02/95	19/05/21 27/05/21	1,823 1,629	75,191	70,162	7
SICAV AVENIR UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	STB FINANCE UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	56,836 108,247	55,831 106,789	10
CHON PRANCIERE HARMBAL SICAY		ES - VL QUOTIDIE		0,701	100,247	100,702	
FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,856	1
FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	14,896	1
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	15,903	1
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	13,937	1
BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	144,784	14
FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,470	
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	109,488	99,530	9
FCP AL IMTIEZ	TSI TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	77,565	2
FCP AFEK CEA TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	01/07/11 02/01/12	30/05/18 31/05/21	0,599 3,448	76,966 99,851	78,204 101,135	10
UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	93,383	9
CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17		- 1,830	10,141	10,487	
FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17		1,451	96,667	100,209	9
FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07		1,001	140,968	149,674	14
	FCP MIXTE	S - VL HEBDOMA	DAIRE				
FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		0,523	98,185	106,547	10
FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	118,429	11
FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	120,064	1
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05		2,561	189,900	191,764	18
MAC EQUILIBRE FCP MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA MAC SA	15/11/05 15/11/05	31/05/21 31/05/21	2,750 3,399	174,320 166,989	176,963 170,980	17
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,408	
MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	- 31/03/21	- 0,127	140,701	145,990	14
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	160,621	15
TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquid
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5507,736	545
TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquid
FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	91,791	9
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4645,442	458
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,392	1
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE FCP SECURITE FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	27/10/08	28/05/21 24/05/21	5,728 106,138	165,461 10549,752	169,434 11222,055	10 110

 $[\]ensuremath{^{*}}$ FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER Immeuble CMF – Centre Urbain Nord

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003 Tél : (216) 71 947 062

Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email : cmf@cmf.tn Le Président du CMF *M. Salah ESSAYEL*

^{**} FCP en liquidation anticipée

COMMUNIQUE

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Marché Principal		T
Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
O Dangua Attiiari da Tuniaia "Attiiari bank"	04 Due Hádi Korrey Centre Hrhein Nord 1000 Tunis	70 042 000
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" 10. BH ASSURANCE	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis - Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	70 012 000
IV. BITAGGORANCE	Note - 1003 Tuliis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
CO. O companie latera effectela de la confection IIOU II	40 annual land land a 4000 Taria	74 000 055
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -	71 336 655
24. Délice Holding 25. Electrostar	1053 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 964 969 71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia - Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Berges du Lac – Tunis-1053 Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	-2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2 BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	
35. One Tech Holding	Shargana 2 2000 / Maha.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charquia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
·		
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage- Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El	70 837 000
Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP- Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	Khadra 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 230 400
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -	
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911

TO 0 1/1/T 1: 1 1/1 1: 100TLN/FDN	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan	70.040.050
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	BP n° 48	72 640 650
71.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank -AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056

27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immouble Ettermie 4110 MEDENINE	75 642 628
	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1èrétage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
EQ. Coniété LIEL A d'Electro reference 9 de Confest DATANA	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49	70.004.040
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	-3000 SFAX-	73 221 910
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	-3000 SFAX- GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" 60. Société Groupe GMT « GMT »	-3000 SFAX- GP 1 , km 14, Aouinet -GABES- Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	75 238 353 72 675 998
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	-3000 SFAX- GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL" 60. Société Groupe GMT « GMT » 61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	-3000 SFAX- GP 1 , km 14, Aouinet -GABES- Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	75 238 353 72 675 998 72 286 111

Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SEAX-	74 223 483
Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -	
3018 Sfax-	74 682 400
Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370
	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL- Route de Gabès, Km 3.5, BP 362 -3018 SFAX- Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX- Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac- Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM- Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092- Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis- Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL- Avenue des Martyrs -3000 SFAX- Rue Habib Māazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX- Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL- 11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac1053 TUNIS- 13, rue Borjine, Montplaisir -1073 92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA- 8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS- Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse- 19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA- Building Ennour - Centre Urbain Nord - 1004 TUNIS Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax- Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis- 32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS - 18, Avenue des Etats Unis, Tunis Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 3018 Sfax- Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053 Tunis- Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053 Tunis- Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053 Tunis- Rue du Travail, immeuble Phinicia Bloc « G » 16° étage étage, App N°3 -3027 Sfax- Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053 Tunis- Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR: 23/11/2021

107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE					
		Gestionnaire	Adresse			
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis			
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			

LISTE DES FCPR

	Gestionnaire	Adresse
1		B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

⁽¹⁾ FCP en liquidation anticipée (2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

		T	1
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
Ω	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16		UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV -	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV –	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA		Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société Chimique ALKIMIA

Siège social: 11, Rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 septembre 2021, la Société ALKIMIA publie ci-dessous :

- 1. Les résolutions adoptées,
- 2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- 3. L'état d'évolution des capitaux propres,
- 4. La liste des membres du conseil d'administration.

1-Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale approuve la tenue de la présente Assemblée Générale après la date du 30 Juin 2021.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2020.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA arrêtés au 31.12.2020.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2020 à 144 000 DT et la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit à 48 000 DT.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale décide d'affecter le :

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

HUITIEME RESOLUTION:

Conformément à l'article 16 des Statuts et compte tenu de la structure actuelle du Capital social, les Actionnaires approuvent le renouvellement du mandat des Administrateurs pour une période de 3 (trois) ans à partir de l'exercice 2021 (ces fonctions prenant fin le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023) et décident une nouvelle composition du Conseil d'Administration, comprenant 11 Administrateurs, comme suit :

Monsieur Ali MHIRI Administrateur

Groupe Chimique Tunisien
 Société IMER
 Groupe DRISS
 Groupe CARTE
 4 (quatre) postes d'Administrateur
 3 (trois) postes d'Administrateur
 2 (deux) postes d'Administrateur
 1 (un) poste d'Administrateur

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

NEUVIEME RESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

2. Le Bilan après affectation du résultat comptable

(en 1000 DT)

ACTIFS (DT)	2020	2019	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (DT)	2020	2019
Actifs non courants	80 715 617	77 348 827	Capitaux propres	(42 400 054)	(7 752 454)
Immobilisations incorporelles brutes	1 777 652	1 777 652	Capital social	19 472 530	19 472 530
Amortissements Im. Incorp.	(1 753 343)	(1 490 071)	Réserves	39 727 253	39 727 251
Immobilisations incorporelles nettes	24 309	287 581	Autres capitaux propres	227 653	0
Immobilisations corporelles brutes	116 843 242	111 172 546	Amortissements différés	(15 573 222)	(13 129 726)
Amortissements Im. Corp.	(73 408 754)	(71 248 173)	Résultats reportés	(86 254 268)	(53 822 510)
Immobilisations corporelles nettes	43 434 488	39 924 373		,	
Immobilisations financières	46 987 688	46 867 742	Passifs non courants	23 926 827	15 235 860
Provisions	(9 730 868)	(9 730 868)	Emprunt	20 444 484	12 661 010
Immobilisations financières nettes	37 256 820	37 136 873	Provisions	3 482 343	2 574 850
Actifs courants	69 320 880	90 962 972	Passifs courants	168 509 725	160 828 392
Stocks	20 475 092	24 441 351	Fournisseurs et comptes rattachés	121 400 922	137 552 109
Clients et comptes rattachés	29 557 347	43 792 987	Autres passifs courants	35 781 946	21 988 365
Autres actifs courants	17 279 616	12 548 984	Autres passifs financiers	11 326 858	1 287 918
Autres actifs financiers	181 885	194 805			
Liquidités et équivalents de liquidités	1 826 940	9 984 845			
	150 036 497	168 311 799		150 036 497	168 311 799

3. L'état d'évolution des capitaux propres

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserves générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Amortissements	Résultat	Total
Designation							différés	de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2020	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	227 653,746	-53 822 510,421	-13 129 726,201	-34 875 253,966	-42 400 053,842
Affectation résultat 2020									
Dividendes									
Réserves générales									0
Amortissement différés							-2 443 495,592	2 443 495,592	
Résultat reporté						-32 431 758,374		32 431 758,374	0
Solde au 31.12.2020	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	227 653,746	-86 254 268,795	-15 573 221,793	0,000	-42 400 053,842

4. La liste des membres du conseil d'administration

Membres du	Représenté	Expiration	Activité	Nombre de mandat dans d'autres Conseils	
Conseil	par	du mandat	professionnelle	Nombre de mandat dans d'autres consens	
Ali	Lui même		PDG ALKIMIA	ALKIMIA-Packaging	
MHIRI(Président)				Les Salines de Tataouine	
	Sadok SOUAI	Jusqu'à la date de	DG du GCT	Information non encore disponible	
Groupe Chimique	Abdelhafidh		Directeur Central au	Néant	
Tunisien	BEN OTHMAN		GCT		
Turnsien	Helmi ELGHALI		Directeur Central au	Néant	
			GCT		
	Taoufik I'AGO DOGHRI	l'AGO statuant	Directeur Général	Information non encore disponible	
Mourad DOGHRI		Nourad	Directeur STEC / GRANUPHOS	Société d'Engrais et Produits Chimiques de Mégrine - SEPCM	
				SOCIETE L'EMBALLAGE METALLIQUE ET PLASTIQUE EMP	
IMER	IMER			SOCIETE PULVAGRI (Président du Conseil)	
				SOCIETE GRANUPHOS INDUSTRIE	
				SOCIETE GRANUPHOS	
				• TUNIFERT	

	1	ı	T	
				• EL FILAHIA
				SOMIP SA
				FERTILIZERS, MINING AND MINERALS HOLDING -
				FMM
				• UTP SICAF
				 Société Sables et Silices de Tunisie - SST SA
				Société SOMIP INDUSTRIE SA
				• SIPHAT
				Société TUNIBAT
				CARTE Assurances
				Société Tunisienne d'Engrais Chimiques - STEC
				20000 1 2 - 18 2 - 18 2 - 1
	Driss DOGHRI		Gérant IMER	-
	Hichem DRISS	1	PDG STE MARHABA	Société de tourisme international Hôtel Salem
			INTERNATIONAL	Société touristique Marhaba Beach
				Société touristique Marhaba international
				ITT Hôtel corporation of Tunisia
				Société immobilière Les sables d'or
Groupe DRISS				Société Essalama SICAF
				• La BIAT
	F .	-	B: 1 C	• ICF
	Fatma		Directeur au Groupe	
	BELKHIRIA		DRISS	Société de tourisme international Hôtel Salem
	DRISS			Société touristique Marhaba Beach

			 Société touristique Marhaba international ITT Hôtel corporation of Tunisia Société immobilière Les sables d'or
Groupe CARTE	Hassine DOGHRI	PDG CARTE	-